NUMÉRO DE SEPTEMBRE

2023

VOS ÉLUS VOUS INFORMENT

2 [Évènements](#)

- Salon des peintres d'Auffreville-Brasseuil
- Cérémonie du 11 novembre
- Repas des aînés

2/3 [Informations](#)

- Agenda
- Rentrée scolaire
- Offre d'emploi
- Désherbage des trottoirs

4 [Coupon-réponse](#)

- Bien-être animal, chats errants
- Coupon-réponse repas des aînés

« Vos élus vous informent » publication éditée par la Mairie d'Auffreville-Brasseuil
Sous la responsabilité de Monsieur Serge ANCELOT, Maire

RÊVES ET COULEURS...

Exposition les samedi 14 octobre et dimanche 15 octobre de 9h30 à 19h00 à l'Espace Socio-Culturel - 4 rue du Château
(entrée libre)

quatre artistes locaux vous présentent leurs oeuvres

Nicole RIGAUD

Henri SACCHI

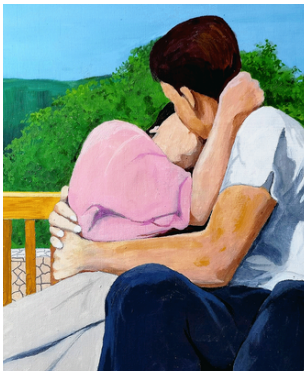

Bernadette ROY-POUSSIER

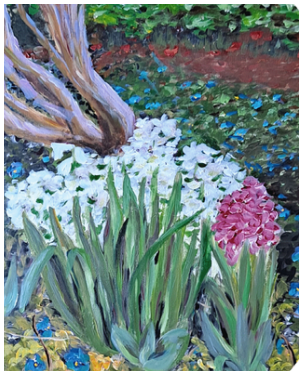

Nicole LACHARME

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

A l'occasion de la cérémonie du 11 Novembre, une gerbe de fleurs sera déposée au pied du monument situé au cimetière du village, suivie de la remise des médailles du travail qui aura lieu à l'espace socio-culturel.

Comme chaque année, le verre de l'amitié vous sera servi par la municipalité. Rendez-vous à 11h00 devant la mairie

REPAS DES AÎNÉS

Cette année, le repas des aînés se déroulera le **dimanche 26 novembre 2023** au **Moulin de Fourges**. Le rendez-vous se fera à la salle communale à 11h00 où un transport en autocar est prévu (animation et danse pour les amateurs).

Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal seront très heureux de vous retrouver pour cette journée placée sous le signe de l'amitié et de la convivialité organisée avec le concours du CIADEC (retour vers 18h00 à la salle communale).

=> inscription et coupon réponse à retourner en page 4

AGENDA

- **09 octobre** : Conseil Municipal

-14 & 15 octobre : Exposition de peinture

- **11 novembre** : commémoration de l'armistice de la grande guerre
cérémonie de remise de médailles du travail

- **26 novembre :** repas des aînés au Moulin de Fourges (départ à 11h00)

RENTRÉE SCOLAIRE - Du nouveau dans l'ancien !

Certes les locaux sont toujours les mêmes et notre directrice inamovible. Mais notons bien l'augmentation de nos effectifs à 68 "têtes blondes", la preuve en est de l'attrait de notre école. De plus, nous accueillons deux nouvelles institutrices en CM2-CM1 et en maternelle que nous espérons fidéliser.

Monsieur le Maire a honoré de sa présence la rentrée qui somme toute, s'est bien passée.

Le chargé des affaires scolaires, A. TENDERO

URGENT LA MAIRIE RECRUTE

Pour les besoins du service, la commune d'Auffreville-Brasseuil recrute un agent chargé de la surveillance de la cantine en contrat à durée déterminée.

horaires de travail : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 12h00 à 13h30

Poste à pourvoir immédiatement. Renseignements en mairie

APPEL À TOUS

Comme vous le savez la préservation de notre planète et les nouveaux règlements sanitaires interdisent l'emploi de désherbants nocifs.

Le désherbage des trottoirs se fait donc manuellement et vous avez pu constater que les mauvaises herbes repoussent rapidement malgré les efforts de notre agent communal.

Nous demandons donc aux habitants de désherber le trottoir devant chez eux en fonction de votre disponibilité et de votre état physique. Ceci est bien-sûr facultatif mais ce geste aiderait grandement notre agent et contribuerait à l'agrément de notre village que nous avons plaisir à habiter.

Le nettoyage des trottoirs sera toujours assuré périodiquement mais avec un gain de temps non négligeable.

Vos élus vous remercient par avance de votre participation

Petit rappel pour le bien-être animal et la bonne entente entre voisins

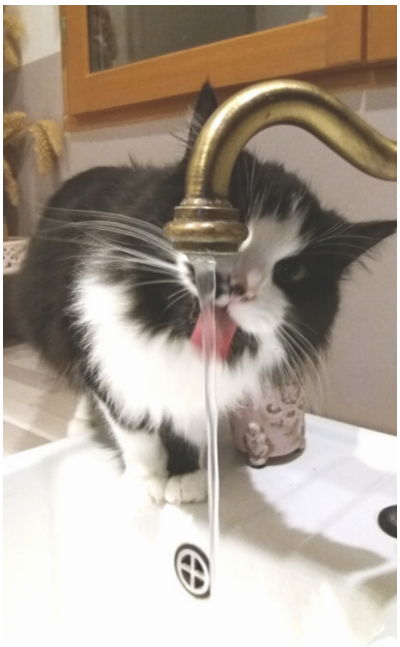

Depuis quelques années, le nombre de chats errants dans la commune ne cesse d'augmenter. Il est temps que chacun soit responsable des animaux qu'il décide d'adopter/accueillir dans son foyer.

La stérilisation n'est pas obligatoire en France mais cela reste un acte utile pour garder votre animal en bonne santé.

Concernant les chats, les maires peuvent mettre en place une alternative à la fourrière et, en vertu de l'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime, procéder à la capture des chats non identifiés vivants sur leur commune afin de les identifier, les faire stériliser et de les relâcher sur place. Ce dispositif dit "chats libres" résulte généralement d'une coopération avec une association de protection annimale et un ou des vétérinaires.

- la stérilisation est également un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. Le chat est un animal domestique. il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé et la collectivité.
- En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons.

Il est cependant obligatoire d'identifier par puce électronique son animal de compagnie :

- pour les chiens, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 4 mois.
- pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois. Cette obligation est également valable pour tous les spécimens nés après le 1er janvier 2012

Si vous apercevez des chats sauvages en présence de chatons, les habitants de la commune peuvent faire une demande de trappage. Un rendez-vous pourra être effectué avec un bénévole équipé de trappe.

Crédits : MB

Vous avez 65 ans au moins au 31 décembre 2023, participez au repas des aînés.
Les conjoints de moins de 65 ans des ayants droit sont invités : à préciser sur le coupon-réponse

(participation de **50** €uros pour des amis qui voudraient vous accompagner – chèque à l'ordre du Trésor Public)

COUPON A REMPLIR ET A RETOURNER A LA MAIRIE **au plus tard le 31 octobre 2023**

Madame_____domiciliée_____

Monsieur_____domicilié_____

☐ participera(ont) au repas du 26 novembre 2023 ☐ déplacement en autocar ☐ déplacement par véhicule personnel

☐ ne participera(ont) pas au repas du 26 novembre 2023

Si vous ne pouvez pas vous joindre au repas, souhaitez-vous des chocolats qui seront tenus à disposition en mairie pendant les vacances scolaires de Noël ? ☐ OUI ☐ NON

Merci de cocher la réponse retenue